

Un documentaire sur Lovaganza, ce projet « trop beau pour être vrai »



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Aude Leroux-Lévesque et Sébastien Rist, auteurs du documentaire *Lovaganza : La grande illusion*

Le rêve hollywoodien d'un couple de réalisateurs québécois devenu un cauchemar pour de petits épargnants appelés à financer un

projet « trop beau pour être vrai » est raconté dans un documentaire, *Lovaganza : La grande illusion*, offert à partir d'aujourd'hui.

Publié le 23 août 2022



RICHARD DUFOUR

La Presse



À l'aide d'une série d'entrevues, les auteurs du documentaire tentent d'expliquer comment des artistes sont arrivés dans les dernières années à mener une vie de stars sur le dos de centaines de petits investisseurs.

« On a parlé à une centaine d'investisseurs et on en a entendu des vertes et des pas mûres. On aurait aimé mettre dans le documentaire tout ce qu'on a entendu, mais ce n'était pas possible », affirme Aude Leroux-Lévesque, coauteure du documentaire.

Le film fait état de 24 millions amassés auprès de plus de 600 épargnants depuis le lancement du projet Lovaganza, il y a près d'une quinzaine d'années.

Les instigateurs du projet ont fait miroiter à des petits investisseurs des rendements pouvant aller jusqu'à 10 fois leur mise, mais aussi qu'ils allaient contribuer à produire des films à grand déploiement et à financer des projets humanitaires.

« Il y a des gens qui ont donné de l'argent, sorti des REER, et même donné leur numéro de carte de crédit », dit la journaliste Isabelle Ducas, de *La Presse*, qui témoigne dans le film et a été la première journaliste à écrire sur l'affaire, il y a huit ans.

« Dérangeant et malhonnête »

L'argent a été récolté, dit Isabelle Ducas, en contrevenant aux règles de l'Autorité des marchés financiers. Mais aussi à l'aide de mensonges.

« Ils disaient par exemple que Steven Spielberg était un de leurs mentors, alors que ce n'était pas vrai », indique Isabelle Ducas.

« C'est une histoire qui va de rebondissement en rebondissement. On n'a pas fini d'en entendre parler. »

— Isabelle Ducas, journaliste à *La Presse*

Les auteurs du documentaire disent avoir essayé, sans succès, de parler aux principaux responsables du projet Lovaganza.

Coauteur du documentaire, Sébastien Rist espère que le film permettra aux « victimes » de tourner la page et de peut-être aussi comprendre qu'elles n'étaient ni seules ni folles. « Car certains ont été reniés par leur famille et par des amis pour avoir été impliqués dans ce projet », dit-il.

Aude Leroux-Lévesque estime qu'il est particulièrement « dérangeant » et « malhonnête » d'avoir « embarqué » des gens pour de supposées valeurs de paix, d'unité, d'amour et d'entraide. « Aucune fondation n'a bénéficié de l'argent prétendument récolté », dit-elle.

Deux poursuites distinctes

Deux poursuites intentées par l'Autorité des marchés financiers en lien avec cette affaire sont toujours actives. La première vise les collecteurs de fonds, Mark-Érik Fortin et Karine Lamarre, tandis que l'autre cible ceux qui sont présentés comme les scénaristes, réalisateurs et têtes dirigeantes du projet, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier.

La reprise des procédures contre le couple Fortin-Lamarre, qui a déjà reconnu sa culpabilité à de nombreux chefs d'accusation, est prévue le 12 septembre. « Nous allons y poursuivre les représentations sur la peine. Les représentations avaient été interrompues en raison de l'état de santé de M^{me} Lamarre », indique un porte-parole de l'AMF.



PHOTO CATHERINE LEFEBVRE, ARCHIVES COLLABORATION SPÉCIALE

Karine Lamarre et Mark-Érik Fortin, lors de leur comparution en novembre 2021, à Montréal

L'AMF demande une peine de prison. « Ils [les intimés] risquent gros. Juste pour avoir contrevenu aux lois sur l'investissement. C'est rare que l'AMF demande une peine de prison », note Isabelle Ducas.

La poursuite a été intentée pour placements sans prospectus, alors que le scandale dans cette histoire est sur le plan humain, commente Aude Leroux-Lévesque. Ça démontre, selon elle, les limites du système judiciaire.

Aude Leroux-Lévesque soutient qu'avec la quantité de preuves amassées, elle peut dire qu'il y a eu de mauvaises intentions et des mensonges. « Que ce soit une fraude ou pas, c'est à la justice de le déterminer », dit-elle.

Le documentaire *Lovaganza : La grande illusion* est offert dès ce mardi sur la plateforme Vrai.

 [Visionnez la bande-annonce](#)

© La Presse Inc. Tous droits réservés.